

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

ARRETE N° 2005-01 DOF
du 30 MAI 2005
PORTANT modification du plan d'alignement
concernant l'immeuble 20 rue du Maréchal
Leclerc à OBERSAASHEIM – R.D. 22

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Municipal d'OBERSAASHEIM
- VU la délibération du Conseil Général en date du 17 décembre 2004 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue de la modification du plan d'alignement concernant l'immeuble 20 rue du Maréchal Leclerc ;
- VU les conclusions favorables du Commissaire Enquêteur à la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée sur le ban de la commune d'OBERSASASHEIM du 7 au 21 février 2005 ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 29 avril 2005 décidant la modification du plan d'alignement de l'immeuble 20, rue du Maréchal Leclerc ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le plan d'alignement de la RD 52 au droit de l'immeuble 20 de la rue du Maréchal Leclerc est modifié, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,
Monsieur le Directeur de la DIR
Monsieur le Directeur du DOF
Monsieur le Maire de la Commune d'OBERSAASHEIM,

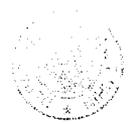
sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département..

Fait à COLMAR, le 30 MAI 2005

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 JUIN 2005

Acte certifié exécutoire
N° de l'arrêté: 1106/05
N° de l'arrêté: 10106/05
Monsieur le Directeur Général
en son lieu et place

Yves GRASS

